

Challenge Bruno Blaise: **Soutien aux jeunes pilotes E B R T 2025**

Le soutien aux jeunes pilotes EBRT 2025 consiste en une aide particulière accordée aux pilotes de moins de 18 ans qui participent à des épreuves de Karting 2 temps, Autocross, CrossCar et courses sur circuit (2CV, C1, Fun Cup, Tourisme...).

ARTICLE 1 : Conditions de participation.

1.1 Le soutien aux jeunes pilotes EBRT 2025 est réservé aux pilotes âgés de moins de 18 ans ou ayant 18 ans accompli le 31 décembre 2025. Seuls les membres en règle de cotisation **et** de licence à l'écurie EBRT peuvent recevoir un soutien, sous réserve d'acceptation par le conseil d'administration.

1.2 Chaque pilote arborera visiblement à chaque épreuve les couleurs de l'EBRT à savoir au minimum le logo officiel. Ces supports seront fournis par l'EBRT.

1.3 Lors des épreuves nationales et internationales, les pilotes engageront le véhicule avec la licence concurrent de l'EBRT.

1.4 Les nouveaux membres qui prennent leur première licence à l'EBRT marqueront 100% des points. Un jeune pilote qui vient d'une autre écurie marquera 50% des points la première année et 100% les suivantes. Un membre qui interrompt son affiliation pendant un an ou plus marquera 50% des points l'année du retour et 100% les suivantes.

1.5 Chaque participant devra justifier sa présence aux réunions mensuelles afin de comptabiliser **5** réunions pour obtenir les **100%**. Les points seront attribués au prorata du nombre de réunions avec un minimum de **3** réunions.

(3 réunions = 60%, 4 réunions = 80% et 5 réunions = 100%).

Le jeune pilote peut être représenté par un de ses parents aux réunions.

Chaque membre est tenu de confirmer sa présence à chaque réunion par la signature de la feuille de présences.

1.6 Chaque jeune devra obligatoirement participer une journée à la tenue de la buvette de l'EBRT à Francorchamps pour obtenir 100% de la prime. Sans cette présence, le membre ne marquera que 50% des points. Chaque présence supplémentaire à la buvette compte pour une présence réunion. Le membre ne pourra pas être remplacé par une tierce personne. Les membres de moins de 14 ans pourront être accompagnés d'un parent.

1.7 Pour ne pas perdre l'entièreté de sa prime, le membre devra être présent lors de la soirée de remise du challenge ou s'être personnellement et préalablement excusé par écrit (mail) auprès d'un administrateur. Tout litige sera laissé à l'appréciation du conseil d'administration.

ARTICLE 2 : Comptabilisation des points.

2.1 Pour les participations en Karting 2 temps, CrossCar, Autocross et courses sur circuit (2CV, C1, Fun Cup, Tourisme...) un classement officiel ou la liste de départ officielle en cas d'abandon devra pouvoir être présenté sur demande lors de la remise des résultats. Aucun résultat ne sera comptabilisé si les conditions mentionnées ci-dessus ne sont pas remplies.

2.2 Les courses en karting 2 temps, circuit, autocross et en crosscar se disputant en plusieurs manches ou comptant pour des championnats différents sur un même weekend ne comptent que pour une seule épreuve. Un pilote roulant sur différentes autos comptabilisera un seul résultat. Tous les pilotes d'une même voiture en circuit marquent chacun leurs points.

2.3 Un résultat ne pourra être comptabilisé que si le pilote a passé la ligne de départ de la course.

2.4 Pour les membres qui s'affilient en cours d'année, seuls les résultats réalisés à partir de l'affiliation seront comptabilisés.

2.5 Le calcul des points se fera suivant le barème repris à l'ARTICLE 4. Chaque participant pourra comptabiliser un maximum de **2000 points** sur lesquels sera appliqué le calcul des coefficients d'années d'affiliations, de présences réunions et de tenue de la buvette.

2.6 En cas d'intervention financière de l'EBRT pour un membre, ce dernier ne marquera pas de points pour l'épreuve concernée, ou pour l'année en cours suivant l'aide accordée.

2.7 Les résultats sont à rentrer via l'onglet « Mon compte » et « Challenge » sur notre site internet EBRT.be au plus tard le 10 décembre 2025.

Tout résultat rentré après cette date ne sera pas comptabilisé.

2.6 Seuls les résultats rentrés via notre site internet EBRT.be seront acceptés pour la comptabilisation des points.

ARTICLE 3 : Règlement d'ordre intérieur.

Le challenge EBRT est créé dans le but de promouvoir le sport automobile. Le non-respect des règlements des instances dirigeantes, commis par un de nos membres et qui entraîne une amende pour le team EBRT sera obligatoirement pris en charge par ce membre. Le refus de paiement de cette amende ou tout acte qui nuit à la réputation de l'EBRT, sera sanctionné par l'exclusion du challenge, et au besoin par l'exclusion du team et ce même en cours de saison. Il va de soi que la cotisation pour l'année en cours ne sera pas remboursée au membre exclu. Tous cas spécifiques ou non prévus par le règlement seront débattus par le conseil d'administration, qui aura toujours le pouvoir de prendre à tout moment toutes décisions concernant l'attribution des points et au besoin de les annuler.

ARTICLE 4 : Répartition des points pour le challenge.

Barème:

Pilote = 100 points par engagement à multiplier par le coefficient.

Coefficients :

<u>Karting 2 temps</u>	<u>1</u>
<u>Karting loisir (SWS)</u>	<u>0</u>
<u>Autocross</u>	<u>1.5</u>
<u>CrossCar Championnat de Belgique</u>	<u>1.5</u>
<u>CrossCar Championnat étranger</u>	<u>2</u>
<u>CrossCar Championnat d'Europe</u>	<u>3</u>
<u>Courses sur circuit</u>	
<u>Fun Cup - 2CV/C1 – Coupes mono-marques - Historique – Tourisme</u>	
<u>Course sans changement de pilote (Sprint)</u>	<u>2</u>
<u>Endurance moins de 12 heures</u>	<u>4</u>
<u>Endurance 12 heures et plus</u>	<u>6</u>

Seules les épreuves avec classements validées par des instances dirigeantes reconnues seront acceptées : ASAF, VAS, RACB, FIA, FFSA, SWASV... (Sous réserve d'acceptation par le conseil d'administration).